

IDEAL CONSEILS s'engage à respecter des principes déontologiques pour mener ses interventions auprès de ses clients.

CONFIDENTIALITE

- Compte tenu du caractère stratégique des données d'entreprises traitées et analysées par son équipe, IDEAL Conseils s'engage à conserver secrètes les informations concernant ses clients qui sont qualifiées comme confidentielles.
- IDEAL Conseils s'engage à ne pas utiliser ces informations vis-à-vis de tiers (sauf accord de l'entreprise) et à faire respecter cet engagement de confidentialité par les collaborateurs IDEAL Conseils et ses partenaires.
- La présente clause de confidentialité ne peut s'appliquer aux informations déjà publiques ou connues antérieurement par IDEAL Conseils.

INDEPENDANCE

- IDEAL Conseils s'engage à prodiguer conseils et recommandations à ses clients, en toute indépendance vis-à-vis de tout fournisseur de solutions et ne pas être engagée officiellement ou officieusement à mener des opérations de prescription auprès de ce type d'acteurs.
- Cet engagement est indispensable pour garantir l'objectivité de ses conseils.

PROFESSIONNALISME

- IDEAL Conseils s'engage à fournir à ses clients **une information claire et sincère sur ses offres de prestation et ses modes d'intervention et autres règles du jeu**, par la fourniture de propositions détaillées.
- IDEAL Conseils s'engage à n'accepter des missions, que dans les domaines de compétences qui sont maîtrisés par IDEAL Conseils et / ou ses partenaires.
- IDEAL Conseils s'engage à **affecter du personnel qualifié et aux compétences adaptées** pour mener les missions auprès de ses clients. Ainsi, chaque prestation d'accompagnement est prise en charge par un professionnel confirmé, et toute intervention d'IDEAL Conseils est sous la responsabilité d'un consultant manager.
- IDEAL Conseils s'engage à **alerter et à conseiller ses clients** lors de la détection d'un risque majeur pour le devenir de l'entreprise, dès lors qu'il le détectera pendant une de ses interventions.

REACTIVITE ET DISPONIBILITE

- IDEAL Conseils s'engage sur les délais auprès de ses clients lors d'un premier entretien : pour répondre de manière réactive à une demande d'intervention, pour transmettre ses offres d'intervention, puis pour la réalisation de la mission.
- En outre, chaque lancement de mission est l'occasion de valider un calendrier d'intervention d'IDEAL Conseils, et de planifier les éventuelles séances de travail et autres entretiens.
- IDEAL Conseils s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de ses clients, notamment en termes de disponibilité.

Tout consultant IDEAL Conseils ainsi que tout partenaire susceptible d'intervenir sur des missions d'accompagnement, s'est engagé par écrit à respecter et faire respecter cette charte d'engagements.